

RegulaE.Fr – Lettre d'information n°2

Edito du Président



Chers membres de RegulaE.Fr,

Suite à la réunion annuelle de RegulaE.Fr, qui s'est tenue les 11 et 12 octobre 2017 à Abidjan en Côte d'Ivoire, j'ai l'honneur d'introduire aujourd'hui la deuxième Lettre d'information du Réseau, spécialement dédiée au déroulement et aux conclusions de cette réunion qui a été riche en apprentissages, en rencontres et en partages d'expériences.

Au cours de ces deux journées, consacrées au deuxième atelier de travail puis à l'Assemblée générale de RegulaE.Fr, la régulation de l'électricité a été au cœur des grands moments d'échanges entre dirigeants et acteurs des structures de régulation de l'électricité présentes, et a fait l'objet de précieuses contributions de la part des experts mobilisés pour l'occasion.

Ces assises ont permis de partager des expériences aussi enrichissantes les unes que les autres en matière de régulation de l'énergie, mais aussi d'accueillir de nouveaux membres, et surtout de rendre hommage à tous ceux qui ont tracé les sillons de notre Réseau. Cette Lettre d'information est ainsi le lieu de féliciter l'équipe dirigeante sortante et tout particulièrement M. Philippe de Ladoucette, Premier Président de RegulaE.Fr, qui n'a ménagé aucun effort pour relever le défi de la mise en place effective de notre Réseau.

Pour les années qui viennent, nous devons poursuivre le travail du positionnement stratégique de RegulaE.Fr auprès de partenaires techniques et financiers. Tout d'abord, il faudra travailler à la mise en place d'un partenariat stratégique avec l'Union Européenne, ce qui implique le développement d'un projet ambitieux qui aille à la rencontre l'intérêt et de la politique de cette institution en matière de financement de la coopération au développement dans le secteur de l'énergie. De plus, le rayonnement de la langue française dans le monde étant le vecteur de notre association, le rapprochement avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) me semble également naturel. A cet égard, nous devons renforcer la collaboration avec ses organes spécialisés tel que l'Institut francophone pour le développement durable (IFDD).

Pour relever ces défis, nous avons l'avantage d'avoir en notre sein des membres capables de nous orienter et de fournir les informations nécessaires. Il est entendu que chaque membre de RegulaE.Fr aura sa partition à jouer. Cette phase de la vie de notre association nécessite que nous mettions en œuvre les valeurs qui caractérisent les Régulateurs, à savoir l'esprit d'équipe, la responsabilité, la solidarité.

C'est en cela que je remercie et encourage tous les membres de notre Réseau pour les actions à mener en vue de faire de RegulaE.Fr un partenaire stratégique dans le monde francophone.

*Hippolyte Ebagnitchie
Président de RegulaE.Fr*

1. Déroulement et conclusions de la réunion

Les 11 et 12 octobre, deux journées de précieuses rencontres

La deuxième réunion annuelle de RegulaE.Fr s'est tenue les 11 et 12 octobre 2017 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, sur l'invitation de l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (Anaré-Ci). Les représentants de 14 autorités de régulation membres du Réseau étaient présents. La première journée a été consacrée à un atelier de travail portant sur la construction des marchés régionaux de l'énergie, et la seconde journée a permis la tenue de l'Assemblée générale de RegulaE.Fr au cours de laquelle le Comité de coordination du Réseau a été renouvelé.



L'atelier de travail du 11 octobre

En introduction, M. Philippe de Ladoucette, Président de RegulaE.Fr, a souligné l'importance du partage d'expériences sur un sujet fondamental tel que la construction d'un marché régional de l'énergie. Cette mise en commun d'informations doit en effet permettre à chaque régulateur d'apporter sa pierre à l'édifice du marché régional et ainsi permettre à tous de gagner en taille, par le biais de la francophonie. M. Hippolyte Ebagnitchie, Directeur général de l'Anaré, a tenu pour sa part à rappeler l'importance du soutien de l'Union européenne, de la Banque Africaine de Développement, du système d'Echanges d'Énergie Electrique Ouest Africain (EEEOA ou WAPP), et de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC).

- ***Session de travail n°1 sur les échanges d'électricité au niveau régional***

La première session de travail a été consacrée aux échanges d'électricité au niveau régional et a permis d'identifier les enjeux, les opportunités et les contraintes qui les caractérisent. M. Rudi Hakvoort, Expert en stratégie et régulation auprès de l'Ecole de régulation de Florence et du cabinet D-Cision néerlandais, a présenté la conception théorique d'un marché et rappelé ses trois exigences : ouverture

(accès formel), place (accès pratique) et prix (transparence), qui font partie des défis à relever pour l'Afrique de l'Ouest. M. Honoré Bogler, Président de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) a quant à lui présenté le marché régional de l'électricité de la CEDEAO, notamment son dispositif légal jusqu'à la directive sur l'organisation du marché régional de l'électricité de 2013, ainsi que les potentielles modalités d'évolution de ce marché suite à son lancement officiel, prévu au premier trimestre 2018. Modéré par M. Ibrahima A. Sarr, Président de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) du Sénégal, le débat qui s'en est suivi a permis aux membres, notamment, de constater la différence entre le modèle d'intégration régional européen et africain, ce dernier s'appuyant sur l'existence d'un régulateur régional.



▪ ***Session de travail n°2 sur la mise en place d'un marché régional***

Les conditions et les modalités de mise en place d'un marché régional ont été abordées à la session de travail suivante. La question de la volonté politique régionale et des conditions techniques liées aux infrastructures de réseaux notamment, sont aux sources de la construction d'un marché régional. Mme Marie-Pierre Fauconnier, Présidente du Comité de direction de la Commission de Régulation de l'Electricité et du gaz (CREG) belge et Vice-Présidente du Conseil des Régulateurs Européens de l'Energie (CEER), a présenté le processus d'intégration régionale des marchés européens de l'énergie, dont la particularité est d'avoir été initié sur une base volontaire n'impliquant pas de décisions contraignantes au niveau régional. M. Oumar Diaw, Directeur du Centre d'information et de coordination du système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEEOA ou WAPP) a ensuite confronté ce modèle à celui du marché de l'EEEEOA, d'ores et déjà encadré par un régulateur régional indépendant, l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO, dont les objectifs, responsabilités et missions sont prévues par le cadre juridique actuel. M. Callixte Kambanda, Chef de la division Politique, réglementation et statistiques énergétiques de la Banque Africaine de Développement (BAD), est ensuite intervenu sur le financement des projets d'infrastructures africains. Enfin, M. Sidy Diop, Directeur Afrique chez Deloitte Economic Advisory, a exposé une nouvelle approche pour fournir de l'électricité à l'Afrique subsaharienne, reposant d'une part sur la mutualisation des infrastructures énergétiques afin d'exploiter les économies d'échelle, et d'autre part sur le recours aux capitaux privés. Pilotés par Mme Aimée Andrianasolo, Présidente exécutive de

l'Office de Régulation de l'Electricité (ORE) de Madagascar, les riches échanges qui ont suivi ces présentations ont permis aux régulateurs présents d'échanger avec les intervenants sur les différentes solutions proposées et d'obtenir des aiguillages sur des problématiques communes.

- ***Session de travail n°3 sur l'appui régional de l'UE en Afrique de l'Ouest et le cadre réglementaire pour un marché régional en électricité***

La troisième session de travail a été l'occasion d'aborder, dans un premier temps, la question de l'appui régional de l'Union européenne dans le secteur de l'énergie en Afrique de l'Ouest, et dans un deuxième temps, le cadre réglementaire pour un marché régional en électricité. M. Hugo Van Tilborg, Chef de la section Infrastructures à la Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire, a ainsi présenté l'approche et les moyens financiers de l'Union en matière de coopération au développement dans le secteur de l'énergie. Puis Mme Catherine Edwige, Membre du Collège de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) française, a proposé une analyse du cadre réglementaire du marché intérieur européen de l'électricité, caractérisé par l'interconnexion des réseaux nationaux et le rôle des autorités de régulation nationales dans la mise en œuvre de modèles de marché pertinents. Le statut des gestionnaires de réseau de transport (GRT) comme facilitateurs du marché a ensuite été présenté en vidéo par Mme Pascale Fonck, Directrice des Relations Extérieures du GRT belge ELIA. Les échanges qui ont suivi ces présentations ont notamment permis de rappeler les rôles respectifs du Conseil des Régulateurs Européens de l'Energie (CEER) et de l'Agence de Coopération des Régulateurs de l'Energie (ACER).

Enfin, afin de donner aux régulateurs quelques pistes de réflexion sur la place des énergies renouvelables dans la construction d'un marché régional, la dernière session de travail a donné la parole à M. Souleymane Ouedraogo, Directeur Commercial et de la Clientèle de la Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso (SONABEL), qui a présenté les défis technologiques, économiques, financiers et politiques à relever afin de permettre une transition énergétique réussie en Afrique subsaharienne. La discussion qui a suivi a permis de faire émerger deux problèmes principaux rencontrés par les régulateurs africains dans leurs efforts pour intégrer les renouvelables dans le mix énergétique : d'une part, la difficulté de la mobilisation des financements pour le développement des énergies renouvelables, et d'autre part, la non pertinence de la structure tarifaire dans la plupart des pays. Le financement des énergies renouvelables est donc apparu comme un élément clé pour l'ensemble des régulateurs présents, qui ont fait part aux experts d'un réel besoin d'information.

L'Assemblée générale du 12 octobre

La deuxième journée de la réunion annuelle a été consacrée aux questions de fonctionnement et de gouvernance de RegulaE.Fr.

- ***Bilan après un an d'existence du réseau***

En premier lieu, M. Philippe de Ladoucette a présenté le Rapport annuel 2017 du Réseau. Les principales réalisations de RegulaE.Fr au cours de sa première année d'existence ont ainsi été rappelées, notamment la réunion de lancement de novembre 2016, l'atelier de travail de juillet 2017

sur l'indépendance des régulateurs, puis la réunion annuelle et l'atelier de travail sur la construction des marchés régionaux d'octobre 2017. Concernant la communication du Réseau, l'année 2017 a permis la mise en place d'un site internet, de la première lettre d'information du Réseau, ainsi que d'une charte graphique et d'un logo. Enfin, RegulaE.Fr a pu nouer, au cours de l'année écoulée, des partenariats appréciés par les régulateurs avec l'Ecole de régulation de Florence, l'Ecole des Mines via la formation BADGE et l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable. Le rapport annuel 2017 a également permis de diffuser officiellement aux membres la Charte du réseau et la Déclaration finale de la réunion de lancement de RegulaE.Fr.



- ***Présentation des dispositifs de formation***

Par la suite, les représentants des trois dispositifs de formation relayés par RegulaE.Fr ont présenté aux régulateurs présents les principes et le déroulement de leurs programmes de formation. Le Bilan d'Aptitudes des Grandes Ecoles « Régulation de l'Energie » (Formation BADGE RDE) était représenté par M. François Levêque, Responsable de formation, et par M. Sidy Diop, membre de l'équipe pédagogique. Le programme de la promotion 2017-2018 portant sur l'ouverture à la concurrence du secteur de l'électricité dans les pays africains, ainsi que le calendrier de la formation ont été détaillés. Puis M. Alioune Fall, membre du conseil d'orientation de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) a ensuite présenté les activités de l'IFDD dans le domaine de la régulation de l'énergie ainsi que les formations organisées en partenariat avec le CEREF de l'Université de Sherbrooke au Canada et avec l'Anaré de Côte d'Ivoire. Enfin, l'Ecole de Régulation de Florence était représentée par M. Rudi Hakvoort, Expert en stratégie et régulation, qui a exposé les différentes formations offertes.

- ***Evolutions de RegulaE.Fr***

En deuxième lieu, l'Assemblée générale a procédé à la discussion puis à l'adoption des amendements à la Charte du Réseau préparés par le Comité de coordination afin de tenir compte des évolutions de la structure du Réseau : la création d'un Comité de communication et d'un statut d'observateur

permanent. Les termes de référence du Comité de communication détaillant ses missions et sa structure ont également été discutés et adoptés par les membres. Sous réserve de l'ajout des modifications soumises par les membres au cours des discussions, les deux textes ont été approuvés et seront diffusés prochainement à l'ensemble du Réseau.

La question du financement de certaines activités de RegulaE.Fr par la Direction Générale DEVCO de la Commission européenne a ensuite été abordée. Mme Catherine Edwige est intervenue pour présenter ce projet de demande de financement et un accord général a été conclu entre les membres de RegulaE.Fr pour engager le processus. En complément, les membres ont demandé la conclusion de partenariats officiels avec l'IFDD et la BAD.

- **Renouvellement de la gouvernance de RegulaE.Fr**



L'Assemblée générale s'est poursuivie par le renouvellement du Comité de coordination de RegulaE.Fr. M. Philippe de Ladoucette a annoncé que deux candidatures avaient été reçues pour le poste de Première Vice-Présidence du Réseau, celle de Mme Marie-Pierre Fauconnier pour la CREG belge, et celle de M. Ibrahima Amadou Sarr pour la CRSE du Sénégal. Ne pouvant assister à cette deuxième journée de réunion en raison d'engagements professionnels en Belgique, Mme Marie-Pierre Fauconnier avait exposé la veille les motivations de sa candidature aux membres de RegulaE.Fr. La parole a donc été donnée à M. Ibrahim Amadou Sarr, qui a finalement souhaité retirer sa candidature. M. Philippe de Ladoucette a conclu que la Première Vice-Présidence revenait à Mme Marie-Pierre Fauconnier, qui sera dès lors amenée à prendre la Présidence du Réseau fin 2018. M. Philippe de Ladoucette a ensuite passé officiellement le relai de la Présidence de RegulaE.Fr à M. Hippolyte Ebagnitchie, Président de l'Anaré-Ci. En raison de la cessation de ses fonctions à la tête de la CRE française, le Président sortant a également confié à Mme Catherine Edwige, Membre du Collège de la CRE, la Seconde Vice-Présidence du Réseau pour l'année à venir. M. Hippolyte Ebagnitchie, Président entrant de RegulaE.Fr, a nommé, conformément à la nouvelle version de la Charte adoptée ce même jour, M. Philippe de Ladoucette membre observateur permanent de RegulaE.Fr.

▪ **Plan d'action pour 2018**

M. Hippolyte Ebagnitchie a ensuite présenté le plan d'action de RegulaE.Fr pour l'année 2018, et rappelé les différentes options pour le choix du thème et du lieu d'accueil des prochaines rencontres du Réseau. Après que chaque régulateur présent eut exprimé sa préférence à l'occasion d'un tour de table, et sous réserve que les conditions pratiques le permettent, il a été décidé que :



- Le Septième forum mondial sur la réglementation de l'énergie (WFER VII) du mois de mars 2018 pourrait donner lieu, en fonction du nombre de régulateurs présents, à une réunion informelle des régulateurs membres de RegulaE.Fr ;
- Le prochain atelier de travail de RegulaE.Fr est prévu pour le mois de juin 2018 ; le lieu de cette rencontre est encore à confirmer.
- La prochaine réunion annuelle du Réseau se tiendrait en octobre 2018 à Dakar au Sénégal, suite à la proposition de M. Ibrahima Amadou Sarr, Président de la CRSE.

Les thèmes retenus pour le prochain atelier de travail sont, par ordre de préférence des régulateurs membres : la tarification dans ses aspects stratégiques, l'impact de la digitalisation, et les partenariats publics-privés dans le secteur de l'énergie.

La réunion annuelle de RegulaE.Fr a ainsi permis aux régulateurs présents de bénéficier d'une base solide de connaissances sur la question de la construction des marchés régionaux de l'énergie, de réfléchir ensemble à des problématiques communes et de profiter des éclairages d'experts et de représentants d'institutions spécialisés dans ce domaine. L'Assemblée générale a permis de procéder au renouvellement du Comité de coordination et d'associer plus étroitement les membres de RegulaE.Fr via un nouveau Comité de communication.

2. Documentation et présentations

L'ensemble des présentations des intervenants ainsi que toute la documentation liée à la réunion annuelle de RegulaE.Fr des 11-12 octobre 2017 est disponible et téléchargeable en ligne sur le [site web de notre Réseau](#). N'hésitez pas à le visiter !



3. Programme des deux journées

Mercredi 11 octobre - Atelier de travail

08:30 - 08:45	Accueil des participants	
08:45 - 09:30	Allocutions liminaires	
	Mot de bienvenue et allocutions (45 min)	M. Hippolyte EBAGNITCHIE, Directeur Général - Anaré (Côte d'Ivoire) M. Philippe DE LADoucETTE, Président de RegulaE.Fr
09:30 - 10:45	Session 1 : Echanges d'électricité au niveau régional : enjeux, opportunités et contraintes	
	<i>Principes et processus de construction des marchés (théorie) Contexte européen ; Cas ouest africain</i>	
	Modérateur de session	CRSE, Sénégal : M. Ibrahima Amadou Sarr
	Exposé (25 min)	M. Rudi HAKVOORT, Expert stratégie et régulation - Ecole de Florence & Cabinet D-CISION
	Témoignage (25 min)	M. Honoré BOGLER, Président - Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC)
	Questions/réponses et échanges entre tous les participants (25 min)	
10:45 - 11:00	Pause-café	
11:00 - 12:45	Session 2 : Conditions et modalités de mise en place d'un marché régional	
	<i>Volonté politique régionale (stratégie régionale, politique de gestion des ressources (eau, énergie) Conditions techniques (infrastructures, potentiel énergétique, exemple du barrage d'Inga) Existence d'un marché potentiel Financement des projets d'infrastructures Equilibrage des marchés</i>	
	Modérateur de session	ORE, Madagascar : Mme Aimée Andrianasolo
	Exposé (20 min)	Mme Marie-Pierre FAUCONNIER, Présidente - Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)
	Exposés (2 x 20 min) Conditions techniques	M. Oumar DIAW, Directeur du Centre d'information et de coordination - Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (WAPP)

<p style="text-align: center;">Financement des projets</p> <p style="text-align: center;">Témoignage (20 min)</p> <p>Questions/réponses et échanges entre tous les participants (25 min)</p>	<p>M. Callixte KAMBANDA, Chef de division Politique, réglementation et statistiques énergétiques - Banque Africaine de Développement (BAD)</p> <p>M. Sidy DIOP, Consultant Deloitte et membre de l'équipe pédagogique de la Formation BADGE</p>
12:45 - 14:00 Déjeuner	
14:00 - 15:30 Session 3 : Cadre réglementaire pour un marché régional en électricité	
<p><i>Quel rôle pour les régulateurs ? Quelle place pour un régulateur régional ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Principes de tarification des échanges - Cadre contractuel des échanges - Question de l'accès des tiers au réseau - Surveillance du marché 	
<p style="text-align: center;">Modérateur de session</p> <p style="text-align: center;">Exposé (25 min)</p> <p style="text-align: center;">Exposé (25 min)</p> <p style="text-align: center;">Témoignage vidéo (10 min)</p> <p>Questions/réponses et échanges entre tous les participants (30 min)</p>	<p>CRE, France</p> <p>M. Hugo VAN TILBORG, Chef de la section Infrastructures - Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire</p> <p>Mme Catherine EDWIGE, Commissaire - Commission de Régulation de l'Energie (CRE)</p> <p>ELIA (Gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique)</p>
15:30 - 15:45 Pause-café	
15:45 - 17:15 Session 4 : Marchés régionaux et place des énergies renouvelables	
<p style="text-align: center;">Modérateur de session</p> <p style="text-align: center;">Exposé (25 min)</p> <p style="text-align: center;">Témoignage (25 min)</p> <p>Questions/réponses et échanges entre tous les participants (40 min)</p>	<p>ARSEL, Cameroun : M. Jean-Pierre Kedi</p> <p>M. Mahama KAPPIAH, Directeur exécutif - Centre pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique de la CEDEAO (ECREEE) (excusé)</p> <p>M. Souleymane OUEDRAOGO, Directeur Commercial et Marketing - Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso (SONABEL)</p>
17:15 Fin de la première journée	

Jeudi 12 octobre – Assemblée générale

09:00 – 9:15	Accueil des participants	
9:15 – 9:30	Allocutions liminaires	
	Allocutions (15 min)	M. Hippolyte EBAGNITCHIE, Président entrant de RegulaE.Fr M. Philippe DE LADoucETTE, Président sortant de RegulaE.Fr
9:30 – 10:30	Session 1 : Présentation du Rapport annuel 2017 du Réseau	
	<i>Présentation du rapport annuel 2017</i> <i>Perspectives de formation des membres du Réseau</i>	
	Exposé du rapport annuel (15 min) Exposé de la formation BADGE (10 min) Exposé de la formation IFDD (10 min) Exposé de la formation FSR (10 min) Echanges et validation du rapport annuel par les participants (15 min)	M. Philippe DE LADoucETTE, Président sortant de RegulaE.Fr M. Sidy DIOP, Consultant Deloitte et membre de l'équipe pédagogique de la Formation BADGE M. Alioune FALL, Expert en politique énergétique et membre du Conseil d'orientation de l'IFDD M. Rudi HAKVOORT, Expert stratégie et régulation – Ecole de Florence (FSR) & Cabinet D-CISION
10:30 – 10:45	Pause-café	
10:45 – 11:45	Session 2 : Gouvernance et fonctionnement de RegulaE.Fr	
	<i>Election du 1^{er} Vice-Président</i> <i>Adoption des amendements de la Charte du Réseau</i> <i>Lancement du Comité de communication de RegulaE.Fr : validation des termes de référence et choix des membres</i> <i>Présentation de la note conceptuelle pour un financement par la Commission européenne</i>	
	Introduction par le Président de session (10 min) Exposé des documents à adopter (10 min) Election, échanges et validation des documents par les participants (40 min)	M. Philippe DE LADoucETTE, Président sortant de RegulaE.Fr Mlle Rébecca RADEREAU, CRE – Secrétariat de RegulaE.Fr
11:45 – 12:30	Session 3 : Présentation du Plan d'action 2018 pour RegulaE.Fr	

<i>Présentation du plan d'action 2018</i> <i>Annonce du lieu du prochain événement</i>	
Exposé du plan d'action (15 min) Echanges et validation du plan d'action par les participants (30 min)	M. Hippolyte EBAGNITCHIE, Président entrant de RegulaE.Fr
12:30	<i>Fin de la deuxième journée</i>

4. Participants et intervenants à la réunion

Comité de Coordination

M. DE LADoucETTE Philippe	<i>Président sortant de RegulaE.Fr</i>
M. EBAGNITCHIE Hippolyte	<i>Vice-Président et Président entrant</i>
Mme FAUCONNIER Marie-Pierre	<i>Vice-Présidente</i>

Intervenants

M. BANGOURA Oumar	<i>Expert, ARREC-CEDEAO</i>
M. BOGLER Honoré Djamah Segui	<i>Président, ARREC-CEDEAO</i>
M. DIAW Oumar	<i>Directeur du Centre d'information et de coordination, WAPP</i>
M. DIOP Sidy	<i>Directeur Afrique chez Deloitte Economic Advisory et membre de l'équipe pédagogique de la Formation BADGE</i>
M. FALL Alioune	<i>Expert en politique énergétique et membre du Conseil d'orientation de l'IFDD</i>
M. HAKVOORT Rudi	<i>Expert stratégie et régulation, Cabinet D-Cision</i>
M. KAMBANDA Callixte	<i>Chef de Division Politique, réglementation et statistiques énergétiques, BAD</i>
M. OUEDRAOGO Souleymane	<i>Directeur commercial et marketing, SONABEL</i>
M. VAN TILBORG Hugo	<i>Chef de la section Infrastructures, Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire</i>

Membres du Réseau présents

Algérie

Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)

M. RAHOUAL Farid	<i>Membre du Comité de Direction</i>
M. NOUICER Brahim	<i>Expert, ARREC-CEDEAO</i>

Belgique

Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG)

Mme FAUCONNIER Marie-Pierre *Présidente*

Bénin
Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE)

M. GBEDONUGBO GBAGUIDI Claude *Président*

Burkina Faso
Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité (ARSE)

Mme NIKIEMA Mariam Gui *Présidente*

M. SANON Léonard *Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux*

Burundi
Agence de Régulation des secteurs de l'Eau Potable, de l'Electricité et des Mines (AREEM)

M. NDIVYARIYE Didace *Directeur Technique*

Cameroun
Agence de Régulation du secteur de l'Electricité (ARSEL)

M. KEDI Jean-Pierre *Directeur Général*

Côte d'Ivoire
Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE)

M. EBAGNITCHIE Hippolyte *Directeur Général*

M. KOUDOU YOBO Apollinaire *Sous-Directeur chargé des Ressources Humaines*

France
Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)

Mme EDWIGE Catherine *Membre du Collège*

Mme RADEREAU Rébecca *Chargée de mission*

Guinée-Conakry
Autorité de Régulation du secteur de l'Eau et de l'Electricité (ARSEE)

M. YOULA Acheick Mouctar *Président*

Madagascar***Office de Régulation de l'Electricité (ORE)*****Mme ANDRIANASOLO Aimée** *Présidente Exécutive***M. RASOLOJAONA Rivoharilala** *Secrétaire exécutif***Mauritanie*****Autorité de Régulation de Mauritanie (ARE)*****M. HAIMOUD Ely** *Membre du Conseil National de Régulation***M. ZEIDANE Abdellahi** *Directeur de l'Eau et de l'Electricité***Niger*****Autorité de Régulation du secteur de l'Energie (ARSE)*****M. TOUNE Alio** *Directeur Général***Sénégal*****Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE)*****M. SARR Ibrahima Amadou** *Président***M. DIAKHATE El Hadji** *Expert-Economiste***M. NDAO Aliou** *Expert-Juriste***Togo*****Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE)*****M. NYAKU Atsitsogboé Komla** *Directeur général***M. KOUAKANI-ASSI Dossè** *Chargé des Relations publiques*

Annexes

Charte de RegulaE.Fr, amendée le 12 octobre 2017

CHARTE DU RESEAU FRANCOPHONE DES REGULATEURS DE L'ENERGIE

PREAMBULE

Les Autorités de régulation des marchés et des réseaux de l'énergie des Etats ayant la langue française en partage,

EXPRIMENT à travers la présente Charte leur volonté de collaborer pour promouvoir la régulation du secteur de l'énergie, aux fins du développement socio-économique de leurs populations.

RECONNAISSENT à cet effet

(1) la similitude des objectifs de la régulation de l'énergie dans tous les pays concernés, et notamment l'importance de l'énergie pour le progrès social, environnemental et économique ;

(2) les liens privilégiés tissés par l'usage commun de la langue française, propres à faciliter les échanges et la compréhension mutuelle ;

(3) l'existence de nombreuses valeurs communes, de nature à faciliter une approche similaire des questions liées à l'évolution vers une régulation plus efficace en faveur de l'intérêt général ainsi qu'à l'intensification des échanges d'énergie; et constituant une forte incitation au partage d'expériences ;

(4) le caractère mondial des questions de l'énergie, qui invite les parties prenantes, publiques et privées, à renforcer continuellement la coopération internationale ;

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1

Réseau francophone des régulateurs de l'énergie

Les Autorités de l'espace francophone en charge de réguler les marchés de l'énergie créent entre elles un Réseau francophone des régulateurs de l'énergie, dénommé RegulaE.Fr (ci-après désigné « Réseau »).

Article 2

Objectifs et missions du Réseau

Le Réseau vise à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre ses membres.

Le Réseau a pour mission de :

- promouvoir l'échange d'expériences et d'informations,
- faciliter l'émergence de l'expertise dans les pays membres à travers des échanges poussés et des actions de formation,
- développer la coordination et la coopération technique entre ses membres.

Article 3

Droits et engagements réciproques

Le Réseau entreprend toute action nécessaire à la poursuite des objectifs susvisés, et en particulier à :

(1) encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés de l'énergie qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;

(2) offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les experts de diverses disciplines des marchés de l'énergie et éventuellement des acteurs des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique dans le respect des principes d'intégrité et d'indépendance qui s'imposent aux régulateurs ;

(3) engager une réflexion commune sur les enjeux liés aux activités de régulation de l'énergie dans les pays membres du Réseau, afin d'y apporter ensemble les solutions idoines ;

(4) travailler au renforcement des capacités des régulateurs grâce à des partenariats pérennes avec les dispositifs de formation tels que l'Ecole de régulation de Florence, l'Ecole des Mines via la Formation BADGE et l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable ;

(5) réaliser des travaux sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la réflexion.

Article 4

Composition du réseau

Toute Autorité de régulation de l'énergie des pays ayant la langue française en partage peut, sur demande, devenir membre du Réseau.

Le Réseau peut accueillir des membres associés sur décision de ses membres.

Chaque membre est représenté par son dirigeant. En cas d'empêchement, il peut déléguer l'un de ses proches collaborateurs.

Article 5

Fonctionnement

Les décisions du Réseau sont prises par consensus ou, en l'absence de consensus, à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés.

Un membre peut, le cas échéant, donner procuration écrite à un autre membre du Réseau qui est présent à la réunion concernée, avec copie au Secrétariat au plus tard 10 jours avant la réunion. Chaque membre du Réseau présent à la réunion ne peut recevoir qu'une seule procuration.

Lorsque cela est utile aux travaux du Réseau, celui-ci peut convier des observateurs sans voix délibérative ainsi qu'inviter des experts extérieurs.

Article 6

Présidence

Le Réseau est présidé par un membre tel que défini à l'article 4. Le président est élu, lors de la réunion annuelle, pour un mandat d'un an non renouvelable consécutivement.

Le président est assisté par deux vice-présidents, dont l'un assure l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement du président.

Les élections ont lieu à chaque réunion annuelle, selon le principe suivant :

- (1) le 1^{er} vice-président devient président ;
- (2) un nouveau 1^{er} vice-président est élu ;
- (3) le président sortant devient 2^{ème} vice-président.

Lors de la première réunion du Réseau sont élus le premier président, ainsi que les deux vice-présidents, dont le 1^{er} assurera la présidence suivante.

Le président convoque et dirige les réunions du Réseau. L'ordre du jour de la réunion du Réseau est communiqué par le Président au plus tard 10 jours avant la date prévue de son organisation.

Les Vice-Présidents participent au Comité de coordination du Réseau. Ils appuient le Président et le Secrétariat dans l'organisation de la réunion annuelle et des autres activités du Réseau.

Les Présidents et Vice-Présidents sortants peuvent, s'ils le souhaitent, faire la demande auprès du Comité de coordination pour devenir membre observateur permanent du Réseau et participer aux réunions du Comité de coordination. Les membres observateurs peuvent être consultés par les membres du Comité de coordination et faire part de leurs conseils mais ne disposent pas de voix délibérative.

Les membres fondateurs de RegulaE.Fr deviennent automatiquement membres observateurs permanents dès la fin de leur mandat.

Article 7

Comité de coordination & Secrétariat

Le Comité de coordination est composé du Président et des Vice-présidents. Il a pour mission d'organiser la rencontre annuelle et de coordonner les échanges à travers le réseau.

Le Secrétariat du Réseau travaille sous la responsabilité du Président. Il prépare les ordres du jour et les documents de réunion, rédige les procès-verbaux des réunions, élabore les communiqués de presse et assiste le Réseau dans la réalisation de ses missions. Il est également en charge de la rédaction du rapport annuel du Réseau.

Le Secrétariat reçoit les demandes d'adhésion au Réseau et les présente, pour approbation, lors de la réunion suivante.

Le Secrétariat enregistre les déclarations de retrait du Réseau et en informe les membres.

Article 7 bis

Comité de communication

Le Comité de communication assure la circulation des informations entre les membres et organise la communication du Réseau vers l'extérieur. Chaque régulateur membre du Réseau désigne en son sein une personne en charge de la communication qui sera le point de contact du Comité de communication.

Le Comité de coordination désigne en son sein un représentant qui assure la présidence du Comité de communication. Il valide la participation au Comité de Communication des membres s'étant portés volontaires pour le rejoindre.

Le Comité de communication est composé : de son président, d'un nombre limité de représentants des autorités de régulation en charge des questions de communication, du Secrétariat de RegulaE.Fr, du représentant de la Présidence du Réseau en exercice.

Article 8

Réunions des membres

Le Réseau tient au minimum une réunion annuelle. La réunion se tient dans le pays choisi par la réunion annuelle précédente, parmi les membres volontaires.

Les membres sont invités à mettre en commun leur expérience et font rapport de travaux d'intérêt collectifs effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau.

A l'occasion de l'une de ses réunions, le Réseau peut organiser avec le pays hôte une conférence élargie qui peut être publique. Cette conférence est l'occasion de confronter des points de vue sur l'évolution des marchés de l'énergie, de présenter les résultats de recherches, de partager des analyses de l'actualité internationale ainsi que de discuter en profondeur des projets de réforme dans le domaine de l'énergie.

Le Réseau se fixe un plan d'action lors de sa réunion annuelle.

Dans la mesure de ses possibilités et selon les besoins, le Réseau peut organiser d'autres activités sur différents sujets d'intérêt commun permettant aux membres de partager leur savoir-faire et leur expertise ainsi que d'évoquer des problèmes rencontrés lors de l'exercice de leurs missions.

Article 9

Langue de travail

La langue de travail du Réseau est le français.

Article 10

Financement

Le Réseau est un organisme à but non lucratif.

Les membres sont responsables de leurs dépenses lors de leurs déplacements ou de leurs séjours pour participer à une réunion ou à une activité du Réseau.

Le Réseau peut solliciter les contributions volontaires de ses membres ou de tiers pour assurer la réalisation des activités nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, dans le respect des principes d'intégrité et d'indépendance qui s'imposent aux régulateurs.

Article 11

Dissolution

Le Réseau est dissout par décision de l'ensemble de ses membres.

Article 12

Dispositions finales

Lorsque cela est nécessaire, les membres du Réseau modifient la présente Charte ou s'accordent sur son interprétation.

~

La mise en œuvre de la Charte peut faire l'objet de notices explicatives qui lui seront annexées.

La présente Charte prend effet le 28 novembre 2016 et intègre les amendements adoptés lors de l'assemblée générale du Réseau du 12 octobre 2017.

Création du Comité de communication de RegulaE.Fr

TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE COMMUNICATION

Missions et objectifs

Soutenir la communication de RegulaE.Fr, d'une part en facilitant la circulation des informations entre les membres, et d'autre part en organisant la communication du Réseau vers l'extérieur. Prendre en charge la collecte des informations et actualités intéressantes en provenance des autorités de régulation pour les diffuser à l'ensemble des régulateurs et aux partenaires de presse extérieurs.

Outils

- Animation et mise à jour régulière du site internet : relai des informations en provenance des autorités de régulation.
- Rédaction des lettres d'information du Réseau, publiées *a minima* après chaque réunion.

Les lettres d'information sont pilotées par la Présidence en exercice, avec l'aide du Comité de coordination et du Secrétariat. Le Comité de communication propose un sommaire, rédige certains articles et finalise avec l'aide du Secrétariat la lettre d'information. Toute communication est transmise pour validation au Comité de coordination avant d'être rendue publique et/ou transmise à tous les membres du Réseau.

- Validation de la structure du rapport annuel (rédigé par le Secrétariat de RegulaE.Fr).
- Identification de relais de presse au sein des régulateurs membres de RegulaE.Fr. Ces relais de presse sont ensuite facilement mobilisables pour diffuser les informations propres au Réseau (avis de réunion, publication de la lettre, etc.).

Composition

Le Comité de communication est composé d'un nombre limité de membres afin de préserver une organisation optimale de la structure.

Les membres du Comité de communication sont les suivants : les représentants des autorités de régulation en charge des questions de communication ; le Secrétariat de RegulaE.Fr ; et le Représentant de la Présidence en exercice. Un Représentant du Comité de coordination assure la présidence du Comité de communication.

Au sein de chaque autorité nationale de régulation, un responsable de communication (relai de presse) est chargé de transmettre les informations relatives à l'actualité de chaque régulateur au Comité de communication.

Fréquence des réunions téléphoniques

- Un mois avant chaque réunion du Réseau, pour organiser la structure de la lettre d'information et la mise à jour du site internet.

- De nouveau avant la réunion pour faire le point sur les rédacteurs identifiés et l'avancée des travaux.
- Rapidement après la réunion pour discuter d'un projet de conclusions de la réunion, sa diffusion et des outils de communication à mobiliser.

Entre ces réunions téléphoniques et au moment de la finalisation de la lettre, les membres du Comité de communication échangent par messages électroniques.

Articulation avec le Comité de coordination et le Secrétariat

- Le Comité de coordination s'assure de la tenue régulière de réunions (et d'échanges) entre les membres du Comité de communication.
- Le Comité de coordination valide le sommaire de la lettre d'information proposée par le Comité de communication.
- Le Comité de coordination valide les articles rédigés avant la mise en page de la lettre.
- Le Secrétariat facilite l'organisation des réunions téléphoniques et les échanges entre les membres du Comité de communication.
- Le Secrétariat reçoit l'ensemble des articles et prend en charge la consolidation du document.
- Le Secrétariat se charge de la mise en page de la lettre d'information.

Comité de rédaction : Mme Rébecca RADEREAU (France).